

Rapports d'évaluation technique (TER) directives à l'intention des auteurs

Le programme d'un symposium, d'une réunion de spécialistes ou d'un atelier STO comporte habituellement entre vingt et quarante communications qui sont présentées et discutées lors de la réunion. Ces communications sont sélectionnées à partir d'un certain nombre de résumés soumis à l'appréciation du Comité du programme. En principe, les présentations privilégient un domaine de connaissances particulier et font ressortir l'expérience acquise par l'auteur dans ce domaine. L'une des tâches du Comité du programme est de faire un choix judicieux des conférenciers pour que la conférence considérée dans son ensemble, offre une étude complète du sujet, tant par son étendue que par son niveau de détail.

Il n'est possible de commenter les communications en tant qu'ouvrage qu'une fois présentées et discutées. Dès lors, des liens structuraux peuvent être établis entre les textes, la situation générale de la technique en question telle que révélée par la conférence peut être évaluée, des conclusions peuvent en être tirées et des recommandations faites concernant d'éventuelles initiatives futures.

Le rapport d'évaluation (TER : Technical Evaluation Report) est réalisé dans ce but. Il est indispensable que le TER examine à fond l'interdépendance des travaux présentés lors du symposium. Il doit fournir une évaluation de l'impact de la réunion par rapport à la situation technico-scientifique globale du domaine d'intérêt et NON PAS une série de résumés des présentations individuelles n'ayant aucun rapport entre eux.

L'adjonction d'éventuels commentaires sur certains rapports individuels pourrait, cependant, s'avérer appropriée. La rédaction du TER doit être confiée à un spécialiste du domaine, susceptible d'y consacrer toute son expérience afin de faire ressortir les enseignements essentiels de la réunion.

L'auteur d'un TER doit, par conséquent :

- présenter la situation technico-scientifique générale du domaine choisi telle qu'exposée lors de la réunion;
- donner la description complète des présentations du point avec leur impact sur la situation technico-scientifique générale des disciplines en question;
- présenter les liens structuraux qui existent entre les présentations;
- en tirer les conclusions qui s'imposent;
- faire des recommandations concernant d'éventuelles initiatives futures;
- présenter le rapport sous une forme concise, objective et aisément assimilable, en donnant la préférence à la qualité sur la quantité;
- **communiquer son rapport** à la commission ou au comité approprié (selon les indications qu'il reçoit) avec **une synthèse, abstract, mots clés et autorisation de publication** pour examen, et transmission au Directeur de la CSO pour approbation, et, le cas échéant, publication au compte rendu de la réunion.

Les Rapports d'évaluation technique doivent ainsi permettre à l'ensemble des éléments STO de rester informés des résultats et conséquences de toutes les réunions techniques de l'organisation. Ils permettront en même temps d'informer les autorités militaires de l'OTAN et les autorités nationales des activités de la STO afin de stimuler les interactions au sein de l'OTAN et de ses pays membres.

Par conséquent, la STO accorde une importance toute particulière à la rédaction des TER, qui doivent répondre en tous points aux exigences mentionnées ci-dessus.

En règle générale, les éléments suivants doivent y figurer :

- le titre, la date et le lieu de la réunion;
- l'introduction - avec le résumé des origines de la réunion;
- le thème - et sa justification;
- l'objectif et la portée de la réunion
- l'évaluation - comprenant un examen concis des principaux facteurs à prendre en compte, tels qu'évoqués lors des présentations, une attention particulière étant portée aux développements majeurs ayant un impact sur le domaine objet de la réunion;
- conclusions - y compris l'applicabilité militaire dans la mesure du possible;
- d'éventuelles recommandations concernant des futurs travaux ou réunions qui serviraient à faire avancer les connaissances et les capacités de l'OTAN dans les domaines concernés;
- des annexes, le cas échéant, contenant un supplément d'information, par exemple une liste de références ou un développement plus poussé si l'auteur considère qu'un domaine donné mérite une attention particulière, etc.

Le rapport doit être présenté de façon claire et concise - il doit compter douze pages au maximum, sans les annexes éventuelles.

Les TER doivent être rédigés dans les plus brefs délais, afin de garantir leur intérêt et leur applicabilité et pour ne pas retarder la publication du compte rendu de la conférence.